

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1882-1883.

Premier Feuilleton de Pétitions.

M. le Baron DE LABBEVILLE, Président, 1^{er} Rapporteur.

N° 1. — Les Président et Secrétaire de l'Association des Receveurs communaux des arrondissements de Charleroi, de Thuin, de Soignies et de Philippeville sollicitent l'affiliation des receveurs communaux à la Caisse des pensions des Secrétaires communaux sur les bases déterminées par la loi du 30 mars 1861.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 2. — Le Conseil communal d'Espierres demande le maintien du vicariat existant dans cette localité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 3. — Le Conseil provincial de Namur émet le vœu de voir modifier par la Législature, dans sa session la plus rapprochée, la loi de 1881 sur la milice, en ce qu'elle charge les cours d'appel de statuer sur les réclamations du chef d'aisance et de pourvoyance.

Il demande qu'un Conseil supérieur de milice, présidé par M. le Gouverneur, soit, à l'instar du Conseil de revision, institué dans chaque province, qu'il soit composé de six membres choisis dans les divers arrondissements, par conséquent mieux à même de décider des questions de fait que soulèvent les cas d'aisance et de pourvoyance.

La Députation permanente du même Conseil s'associe à ce vœu.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 4. — Les Président et Secrétaire du Comité central des Huissiers prient le Sénat d'adopter une loi consacrant l'unification des tarifs pour toute la Belgique, une augmentation de 50 p. c. des droits, émoluments ou indemnités alloués par le tarif du 16 février 1807, l'arrêté royal du 18 juin 1853, la loi du 10 juillet 1877, et, en outre, les indemnités de transport déterminées par l'amendement de M. Lucq, renvoyé à la section centrale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 5. — Le Conseil communal de Dinant sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir le parachèvement du réseau namurois-luxembourgeois, tel qu'il avait été décrété en 1873 par la Législature, et notamment la construction d'une ligne raccordant Dinant au Luxembourg.

Même demande des conseils communaux de Wanlin, Ciergnon, Warnant, Denée, Bioul, Sosoye, Anseremme, Falaen, Furfooz, Sorinnes, Anhée, Chevetogne, Finnevaux, Houyet, Hour, Haut-le-Wastia, Foy-Notre-Dame, Bouvignes, Bure, Sinsin, Villers-sur-Lesse, Rochefort, Jemelle, Serinchamps, Noiseux, Mont-Gauthier, Baillonville, Heure, Lavaux-Sainte-Anne, Wavreille, Han-sur-Lesse, Lessive, Hogue, Buissonville, Nettinne, Ambly, Eprave, Fronville, Resteigne, Ave-et-Auffe, Finnevaux, Heer, Felenne, Feschaux, Javingue-Sevry, Wancennes, Martouzin-Neuville, Wincenne, Pondrôme, Beauraing, Mesnil-Saint-Blaise, Focant, Dion-le-Mont, Mesnil-Église, Corbion, Sohier, Graide, Porcheresse, Gembes, Wellin, Lomprez, Tellin, Honnay, Paliseul, Hastière-par-delà et d'une localité non dénommée.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 6. — Le Conseil communal de Fays-les-Veneurs demande qu'il soit statué pendant la présente session sur la direction à donner au chemin de fer d'Athus à la Meuse à partir de Gedinne vers Gembloux.

Même demande des Conseils communaux de Framont, Jehonville, Offagne, Paliseul et Opont.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

N° 7. — Les Président et Secrétaire de la Société agricole et forestière de la province de Namur transmettent la copie d'une délibération, en date du 1^{er} mars 1883, par laquelle cette Société décide qu'il y a lieu de s'opposer de la manière la plus énergique à la réalisation du projet ayant pour but de capter les eaux de sources de la Méhaigne pour en pourvoir la ville de Bruxelles.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. PIRON, 2^e Rapporteur.

N^o 8. — La Dame Rosalie Vanneste, ex-institutrice communale à Rolleghem-Capelle, prie le Sénat d'intervenir auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique pour qu'elle soit admise à la pension.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Instruction publique.

N^o 9. — Le sieur Nieux, géomètre du cadastre à Namur, renouvelle ses plaintes concernant la situation défavorable dans laquelle on laisse les géomètres du cadastre.

N^o 9^{bis}. — Le sieur Nieux, géomètre du cadastre à Namur, fait part qu'il n'est pas l'auteur de la pétition qui a été adressée en son nom au Sénat et annoncée dans la séance du 3 mai 1882 ; cette pétition étant l'œuvre d'un faussaire, il prie le Sénat de l'adresser à M. le Procureur du Roi de Namur, qui serait chargé d'en rechercher l'auteur.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 10. — Des surnuméraires du cadastre demandent à être indemnisés de leur travail, en attendant leur nomination de géomètres.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Finances.

N^o 11. — Le Conseil communal de Gendbrugge demande la revision de la loi du 14 mars 1876 sur le domicile de secours et, tout particulièrement, des dispositions concernant le fonds commun.

Même demande des Conseils communaux de Ledeberg-lez-Gand, Melle, Bellem, Heppignies et Mont-Saint-Amand.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N^o 12. — Le Conseil communal de Kessel demande que les causes des fréquentes inondations de cette commune soient recherchées et que de promptes mesures soient prises pour mettre fin à cette situation calamiteuse.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N^o 13. — Le Conseil communal de Laroche réclame le curage et l'approfondissement de l'Ourthe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 14. — Des habitants d'Ypres demandent la reprise et l'achèvement par l'État du canal Lys-Yperlée; ils réclament en outre la construction d'un chemin de fer de Furnes à Ypres, passant par Alveringhem, Oostvleteren, Loo et Elverdinghe.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 15. — Les Président et Secrétaire du bureau de bienfaisance de Oost-Nieuwkerke demandent que l'article 10 de la loi du 14 mars 1876 sur le domicile de secours soit ainsi amendé :

A. — Les villes et les faubourgs de plus de 10,000 habitants formeront dans chaque province un fonds particulier et ne jouiront pas de celui déterminé sous le litt. B;

B. — Les communes ou villes de moins de 10,000 habitants formeront une caisse particulière et distincte de celle reprise sous le litt. A.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. DETHUIN, 3^e Rapporteur.

N° 16. — La dame veuve Demesmaeker, née Pétronille Dierickx, se plaint d'un déni de justice.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 17. — Le sieur J.-J. Potty, rentier à Genappe, sollicite l'intervention de la Législature pour contraindre l'Administration communale de Genappe à exécuter divers travaux d'utilité publique.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

N° 18. — Par requête datée d'Arendonck, la dame Liénard Vanderaa réclame l'établissement d'une école communale de filles dans cette commune; elle demande également que des mesures de répression soient prises à l'égard des fonctionnaires de l'État qui protègent l'enseignement libre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Instruction publique.

N° 19. — Le Conseil communal de Mons émet le vœu de voir le pouvoir législatif étendre aux sources d'eau potable qui servent à alimenter les communes la mesure proposée par le Gouvernement pour la source minérale dite « le Pouhon », appartenant à la ville de Spa.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. PIGEOLET, 4^e Rapporteur.

N° 20. — Les membres du Conseil communal de Leuze-Longchamps demandent que lorsqu'il s'agira de la construction du chemin de grande communication de Dhuy à la station de Leuze, les droits acquis des riverains de l'ancien chemin ne soient pas sacrifiés sans des motifs graves.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 21. — Le sieur Louis Carlier, étudiant, demeurant à Bruxelles, expose que, né en Belgique de parents français, il a fait, dans l'année qui a suivi sa majorité, la déclaration prévue par l'article 9 du Code civil pour réclamer la qualité de Belge et que, néanmoins, il se voit soumis, dans les deux pays, aux lois sur le service militaire.

Le pétitionnaire, ayant épuisé tous les moyens de protection que la loi met à sa disposition, sollicite l'intervention de la Législature et du Gouvernement pour trouver un remède à cette situation difficile.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Affaires étrangères.

N° 22. — Le Collège des Bourgmestre et Échevins de Bruxelles recommande à la bienveillante attention du Sénat le vœu émis par le Conseil communal de la dite ville, dans sa séance du 17 juillet dernier, tendant à ce que la Législature édicte des dispositions qui permettent la crémation comme mode facultatif de sépulture, tout en l'entourant des précautions que la sécurité publique réclame.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Justice et de l'Intérieur.

N° 23. — Le Conseil provincial du Luxembourg demande l'abrogation du § 21 de l'article 69 de la loi provinciale, qui met les frais de casernement de la gendarmerie à charge des provinces.

Même demande des Députations permanentes des Conseils provinciaux de Namur et de Limbourg.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 24. — Les administrateurs du bureau de bienfaisance de Cortessem demandent si cet établissement charitable doit payer les frais d'écolage pour les enfants pauvres qui ne fréquentent pas l'école communale.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Instruction publique.

N° 25. — Le Conseil communal de Schaerbeek émet le vœu de voir opérer une réforme radicale des lois qui régissent les rapports des communes et des fabriques d'église, dans le sens d'une séparation complète et absolue des pouvoirs publics et des Églises.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

M. MONTEFIORE LEVI, 5^e Rapporteur.

N° 26. — Le sieur Vérard, de Sainte-Anne, appelle l'attention du Sénat sur un mémoire qu'il a adressé à S. M. le Roi, concernant l'établissement d'un chemin de fer à ciel ouvert sur la Manche.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Ordre du jour.

N° 27. — Le sieur Lefèvre, garde civique à Ixelles, demande que les gardes âgés de plus de 40 ans ne soient pas astreints à se procurer un nouvel uniforme.

Même demande du sieur Barbier.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 28. — Le Conseil communal de Thiaumont expose que les peupliers plantés sur la route de l'État et de la province ont stérilisé les terres des propriétaires riverains sur une grande étendue; il prie le Gouvernement de vouloir bien indemniser ces propriétaires en leur reconnaissant la mitoyenneté de ces arbres.

Même demande du Conseil communal de Heinsch.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 29. — L'administration communale de Hoogstraeten sollicite itérativement l'intervention du Sénat à l'effet d'obtenir la prompte exécution du chemin de fer d'Anvers à Tilbourg par Brasschaet, Brecht et Hoogstraeten vers Baarle-Nassau.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 30. — Le Conseil communal de Schaerbeek proteste contre le projet de déplacement du chemin de fer de raccordement entre les gares du Luxembourg et du Nord, tel qu'il a été arrêté par le Ministre des Travaux publics et l'administration des ponts et chaussées; il sollicite l'intervention du Sénat pour amener le Gouvernement à abandonner ce projet.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. BRACONIER, 6^e Rapporteur.

N° 31. — Le Conseil communal de Visé sollicite l'intervention de la Législature pour obtenir que le siège de la justice de paix de Dalhem soit transféré à Visé et, subsidiairement, que le juge de paix de Dalhem tienne, au moins tous les quinze jours, une audience à Visé.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de la Justice.

N° 32. — Les Président et Secrétaire de la Chambre de commerce et des fabriques d'Arlon prient la Législature d'autoriser le Gouvernement à concéder, ou plutôt à construire un chemin de fer de Bastogne jusqu'à Arlon, par le canton de Fauvillers.

Même demande d'habitants d'Arlon, Warnach, Tintange, Fauvillers, Hompré, Bodange, Hotte, Menufontaine, Wisembach, Parette, Attert, Grendel, Nothomb, Post, Schadeck, Schockville, Vinville, Volaiville, Witry, Hollange, Martelange et Redange.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 33. — Le Conseil communal de Worteghem sollicite l'établissement d'une route pavée de Cruyshautem, par Nokere et Worteghem, à la station d'Anseghem.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 34. — Les Président et Secrétaire de la « Maatschappij voor het vrijwilligersleger », à Louvain, demandent l'abolition du tirage au sort et la création d'une armée de volontaires.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de l'Intérieur et de la Guerre.

N° 35. — Le Conseil communal de Malines prie la Législature de voter les fonds nécessaires pour la construction d'une gare couverte en cette ville ; il signale l'urgence de ce travail.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.

M. HARDENPONT, 7^e Rapporteur.

N° 36. — Le sieur Joye, ancien instituteur communal, demande une augmentation de pension ou un secours.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Instruction publique.

N° 37. — Le bureau du Conseil provincial de la Flandre orientale transmet au Sénat, avec le rapport y relatif de la Commission compétente, le vœu émis par cette assemblée en séance du 21 juillet dernier, et tendant à ce que les Chambres législatives ne votent pas le projet de loi apportant certaines modifications aux lois provinciale et communale, projet déposé par le Gouvernement en séance de la Chambre des Représentants, du 24 mars 1882.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N° 38. — Le Conseil communal de Thirimont sollicite l'intervention du Sénat pour obtenir l'achèvement du chemin de fer de Frameries à Chimay ; à cette fin, il demande l'exécution, à bref délai, de la section de Frameries à Beaumont, ainsi que le prolongement de Chimay à la frontière française vers Rocroy et la halte du Tremblois.

Même demande des Conseils communaux de Quévy-le-Petit et de Noirchain.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. JANSSENS, 8^e Rapporteur.

N^o 39. — Le Conseil communal d'Oostmalle demande que pour le cas où la présentation du projet de loi relatif aux chemins de fer vicinaux serait ajournée, le Gouvernement veuille bien statuer sans retard sur les différentes demandes en concession qui lui ont été soumises.

Même demande des Conseils communaux de Brecht, Schilde, Wommelghem, Oeleghem, Zoersel, Wyneghem, Saint-Job-in-'t-Goor, 's Gravenwezel, Saint-Léonard, Vlimmeren, Wecheldersande, Halle, Ryckevorsel, Deurne et Westmalle.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N^o 40. — Des habitants de Lierre demandent à être dédommés de la moins-value de leurs propriétés, résultant des servitudes militaires établies autour du fort récemment construit dans cette localité.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à MM. les Ministres de la Guerre et des Finances.

N^o 41. — Le sieur Husseune demande que le règlement de police du Sas-Slijken^s sur la fermeture des débits de boissons soit exécuté.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur.

N^o 42. — Les Président, Secrétaire et Membres du Comité central de l'*Union syndicale* de l'arrondissement de Bruges prient le Sénat de demander au Gouvernement la communication, à bref délai, du rapport de la Commission instituée par M. le Ministre des Travaux publics pour apprécier un projet, dû à M. de Maere-Limnander, tendant à établir un avant-port entre Heyst et Blankenberghe et à le relier à la ville de Bruges ; ils demandent également que, conformément aux vœux de cette Commission, le Gouvernement poursuive l'étude de l'établissement d'un port en eau-profonde sur la côte de Flandre.

CONCLUSIONS DU RAPPORT :

Renvoi à M. le Ministre des Travaux publics.